



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

La réforme de l'Inspection du travail

Une mise en œuvre chaotique et peu lisible

Nous n'allons pas reprendre tous les aspects de la réforme en cours, la CFDT a déjà indiqué la nécessité de faire évoluer le modèle de l'Inspection du travail ; la faire évoluer dans son organisation, dans la protection contre l'isolement qu'elle doit garantir à ses agents qui sont en souffrance depuis de nombreuses années, dans sa capacité à répondre aux attentes des salariés, y compris dans les TPE, dans les relations qu'elle a avec les partenaires sociaux et les autres administrations, quant aux réponses qu'elle doit pouvoir apporter aux grands problèmes sociaux tels que le travail illégal, les conditions de travail dégradées ou le chômage au travers du lien travail-emploi. Sans oublier les nouveaux moyens d'action qui doivent lui être attribués.

La CFDT aura l'occasion de communiquer très rapidement dans les détails sur cette réforme et nos attentes revendicatives. Elles restent nombreuses.

Mais au stade où nous en sommes de cette réforme, la CFDT veut relever un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre de la réforme. Difficultés qui méritent des réponses de l'administration.

Sur le projet dans les régions et les territoires

Pour la CFDT, il n'est pas contestable aujourd'hui qu'un certain flou existe à ce stade quant au projet et à ses conséquences pour chaque service et pour chaque agent. Cela entretient un sentiment fort d'inquiétude et d'insécurité voire quelquefois une hostilité latente à la réforme. Un nombre non négligeable d'agents s'interrogent parce qu'ils ne voient pas qu'elle sera leur place dans la nouvelle organisation, qu'ils ont le sentiment que leur position sera profondément modifiée. Cette situation peut se retrouver dans la hiérarchie intermédiaire également, en particulier au pôle travail. Il faut donc que le projet de réforme soit clarifié car le flou entraîne vers toutes sortes de spéculations quelquefois largement exploitées opportunément et à tort mais dont certaines méritent des réponses rapides de l'administration.

Plus grave sans doute, il existe des oppositions entre les différentes catégories qui peuvent s'exprimer, quelquefois sur des ressentiments anciens, quelquefois durement entre agents puisqu'effectivement la réforme entraîne un certain nombre de repositionnements (Contrôleur promu au grade d'IT, IT promu au grade de DAT via la position de RUC, DAT positionné en tant que RUC...).

Un climat délétère se développe parce que l'information fiable n'est pas suffisante, que certaines directions (en UT et en UR) donnent le sentiment que tout est bouclé, que tout va se faire au pas de course (multiplication des réunions et des annonces de décisions de CODIR sur les futures organisations régionales alors que le CTM n'a pas été consulté pas plus que les CTR en région). Sur ce point, la consultation des agents est un préalable et la CFDT sera particulièrement vigilante à ce que les agents soient consultés sur la réorganisation. Cette réforme de l'Etat est une question qui intéresse les agents qui doivent pouvoir donner leur point de vue. Or soyons clairs, dès lors que les administrations centrales et déconcentrées n'auront pas affiché et expliqué clairement le projet de réforme, il est compliqué pour les agents et leurs représentants de se positionner.

Une fois encore la tête et les jambes ne sont pas coordonnées (comme lors de certaines phases du PMDIT en son temps). La CFDT demande à l'administration d'y remédier sans délai.

Il existe à ce titre de lourdes incohérences dans la gestion du projet de réforme que la CFDT dénonce. C'est ainsi qu'il a pu être annoncé après validation d'un CODIR que l'ensemble des postes pour créer l'Unité de Contrôle Régionale d'une DIRECCTE et les postes de RUC seraient pris uniquement sur les postes budgétaires du pôle travail et plus particulièrement sur les postes affectés aujourd'hui en UT, c'est-à-dire dans les sections existantes suite au PMDIT. Il ne semble pas à la CFDT que c'est ce qui a été dit lors des différents CTM ou réunions auprès du Cabinet du Ministre. Et nous ne sommes pas d'accord. Par ailleurs, c'est en totale contradiction avec l'intégration des Inspecteurs issus du PTE, mais aussi de l'intégration des nouveaux Inspecteurs Elèves du Travail qui doivent prioritairement trouver leur place en section s'ils le souhaitent.

En fait, une telle opération reviendrait à réduire le nombre d'agents de contrôle et le nombre de sections. C'est un choix de gestion qui a été exprimé dans une région et immédiatement dénoncé par la CFDT qui a rencontré le DIRECCTE concerné.

Ce type d'annonce détériore considérablement la lisibilité de cette réforme au fond que la CFDT considère utile. Mais le diable est toujours dans les détails et la forme prise ici où là pour la mettre en œuvre. Nous rappelons que le dialogue social autour du projet, des diagnostics et de sa mise en œuvre est non seulement fondamental mais impérative.

Pour la CFDT, cette réforme n'est pas l'application bêta d'une circulaire consistant simplement à doubler le nombre d'agents spécialisés dans la lutte contre le travail illégal sans avoir évalué les besoins réels de traitement de dossiers complexes (réseaux de TI, prestation de service internationaux, etc.). C'est ainsi que dans une région, aucun élément chiffré ou qualitatif ne permet de justifier les choix d'allocations des postes de contrôle.

La CFDT considère clairement, et c'est l'esprit de la réforme qui nous a été présentée, que là où il n'y a pas les moyens objectifs de mettre en place une section spécialisée (sections vacantes, absences, ...), sa mise en place doit être reportée jusqu'à ce que les moyens nécessaires à sa création soient obtenus. Il n'est pas question de déshabiller une Unité de Contrôle et d'amoindrir sensiblement les moyens de contrôle pour créer autoritairement une Unité Régionale de Contrôle. La vacance de nombreuses sections est une difficulté importante en l'occurrence dans certains départements.

Ainsi donc, dans certaines régions, les DIRECCTE se posent la question de ne pas créer d'UC régionale mais d'avoir un référent régional unique qui travaillerait en réseau avec les SIT, au motif qu'ils ne veulent pas déshabiller Pierre pour habiller Paul. Le risque d'abaisser le nombre d'agents et de sections en dessous d'un point soutenable au regard du territoire à couvrir est ici en question. La CFDT est totalement en accord avec ces positions.

Pour la CFDT, il est urgent d'arrêter les arbitrages purement basés sur la gestion « théorique » des moyens humains et partir d'un diagnostic territorial fin pour respecter des ratios nombre d'entreprises par agents pour définir le nombre d'agents et de section dans chaque UC.

A ce titre, La CFDT rappelle qu'elle a obtenu, par la négociation, que le RUC soit inspectant. La DGT y était opposée. Notre revendication est qu'il puisse avoir une action collective et d'appui en termes de contrôle. Il nous apparaît aujourd'hui, au regard des risques liés aux effectifs qu'il serait souhaitable qu'il possède, transitoirement sans doute, et au moins jusqu'à ce qu'un point soit fait clairement sur le maintien des effectifs de contrôle, un petit portefeuille d'entreprises.

A toutes les questions sur ce qui doit être prévu et réglé dans le futur fonctionnement des UC (articulation avec l'UCR, gestion des intérimaires IT/CT, etc.) la seule réponse souvent obtenue est que ce sera le rôle du RUC d'y répondre. Ce qui renvoie en l'état et sans autres précisions aux pires craintes de dépendre de la personnalité, du talent, de l'humeur de tel ou telle. Sans aucune harmonisation annoncée sur ce que feront les RUC, avec quels moyens, quels appuis de la hiérarchie et du ministère.

Il est urgent de mettre en avant que les RUC seront choisis selon leurs expériences et leurs compétences reconnues à animer un service d'IT dans toutes ses dimensions, qu'ils seront formés pour élargir leur compétence d'encadrement dans la nouvelle configuration (plus d'agents à encadrer, autres fonctions que dans une SIT actuelle), qu'ils sont et restent des agents de l'IT comme les IT et les CT en terme de déontologie et au regard de la convention OIT. Il commence à se dire dans les réunions que même s'ils ont la possibilité de contrôler, ils ne le feront qu'exceptionnellement. Au moins dans la logique du contrôle collectif, ils devraient le faire habituellement. Leur légitimité en dépend. La CFDT l'a déjà dit à maintes reprises.

Sur la nouvelle organisation territoriale

Il est indispensable que les sections composant chaque UC soient juridiquement sécurisées en apparaissant dans les arrêtés d'organisation de l'IT dans chaque département. Il se dit que seules les UC seront visées. Ce qui reviendrait à rendre révisable le nombre de sections et d'agents par UC au gré des fluctuations budgétaires. Ce qui reviendrait à déstabiliser le système d'inspection du travail dans un sens contraire aux conventions OIT et aux règles européennes. La CFDT revendique clairement cette fixation réglementaire du nombre de section par UC, ainsi que le nombre d'UC. C'est extrêmement important et nous attendons des réponses claires et fermes sur ce point.

Enfin, la CFDT rappelle également, mais c'est pour nous fondamental, que le PTE doit voir la durée de sa mise en œuvre raccourcie. Une phase transitoire aussi longue n'est pas souhaitable. C'est un impératif de réduire cette transition à 5 ans. Et nous attendons qu'une réponse soit apportée en ce sens sans délai. Par ailleurs les promotions sur liste d'aptitude et l'élargissement du nombre de recrutement par voie interne au concours d'Inspecteur doivent également répondre à cet impératif !